

## CONDITIONS GENERALES

(Conditions de location d'un meublé de tourisme figurant dans la liste des loueurs particuliers membres de l'office du tourisme de Champagne)

1 - **Le solde de la location** doit être versé le jour même de votre arrivée ou au plus tôt 2 semaines avant votre arrivée.

### 2 - **Dépôt de garantie (caution) et inventaire (état des lieux)**

Un dépôt de garantie ou caution, du montant indiqué au présent contrat, peut vous être demandé par le propriétaire. La caution vous sera remboursée le jour de votre départ, déduction faite des éventuels détériorations, dégâts, pertes ou mauvais entretien des lieux. Si le montant de la caution ne couvre pas les frais de réparation, le propriétaire vous demandera une indemnisation complémentaire. En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux de sortie, la caution sera renvoyée par le propriétaire dans un délai n'excédant pas 7 jours.

Un inventaire ou état des lieux sera effectué par le propriétaire au début et à la fin de votre séjour. L'état de propreté sera constaté dans l'état des lieux. **Le locataire s'engage à rendre le meublé aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée.** En cas de non respect de cette condition, le propriétaire pourra facturer l'**option ménage de fin de séjour.**

### 3 - **Assurance**

Le locataire est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature ou par un contrat spécifique car il est présumé responsable de tous les dommages survenant de son fait (incendie, dégât des eaux...).

4 - En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement.

5 - Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser le propriétaire et lui faire parvenir le solde de la location pour la date du début de location initialement prévue.

6 - Dans le cas d'une location de dernière minute, le locataire devra payer la totalité de la location à l'arrivée.

7 - Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil indiquée sur le contrat et sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires, ou de percevoir une majoration.

8 - Si le futur locataire envisage de réserver un meublé pour un groupe et non une famille, il doit le préciser au propriétaire, avant la signature du contrat.

9 - Tout locataire accompagné d'un animal devra avoir obtenu l'accord du propriétaire, avant la signature du contrat.

10 - Aucune rature ni surcharge ne sera acceptée dans la rédaction du contrat.

## CONDITIONS D'ANNULATION

1-En cas d'annulation de la location par le locataire, les arrhes restent acquises au propriétaire, sauf si ce dernier trouve un locataire pour la même période et le même prix.

2-Le locataire doit se présenter le jour mentionné sur le contrat. Un délai de 24 heures est accordé. Passé ce délai et sans avis notifié au propriétaire, la location est automatiquement annulée et le meublé remis en location. Les sommes versées demeurent acquises au propriétaire.

3-En cas d'annulation de la location par le propriétaire, le locataire recevra le double des arrhes qu'il a versées.